



**PREFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°R32-2025-601

PUBLIÉ LE 2 DÉCEMBRE 2025

Sommaire

Agence Régionale de Santé Hauts-de-France /

R32-2025-11-28-00005 - Arrêté n° 2025-061 SDSG modifiant l'arrêté n° 2022-057 SDSDU du 12 septembre 2022 modifié fixant la composition nominative des formations spécialisées du Conseil Territorial de Santé du Pas-de-Calais?? (6 pages)

Page 3

R32-2025-12-01-00024 - Arrêté N°DOS-SDPerfQual-PDSB-2025-261 Modifiant l'arrêté N°2024-236 modifié relatif à la composition de l'unité de coordination régionale du contrôle externe prévue à l'article R162-35-1 du Code de la sécurité sociale pour la région Hauts-de-France (3 pages)

Page 9

**Arrêté n° 2025-061 SDSG modifiant l'arrêté n° 2022-057 SDSDU du 12 septembre 2022 modifié
fixant la composition nominative des formations spécialisées du Conseil Territorial de Santé
du Pas-de-Calais**

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS-DE-FRANCE

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 1434-9, et suivants et R. 1434-33 et suivants,

Vu l'ordonnance n° 2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret du 2 novembre 2022 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France – M. Gilardi (Hugo) ;

Vu l'arrêté du 3 août 2016 relatif à la composition du conseil territorial de santé ;

Vu la décision du directeur général de l'ARS du 28 octobre 2016 portant délimitation des territoires de démocratie sanitaire de la région des Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté du directeur général de l'agence régionale de santé (ARS) Hauts-de-France n° 2022-039 SDSDU du 3 juin 2022 modifié fixant la composition nominative du conseil territorial de santé du Pas-de-Calais ;

Vu l'arrêté du directeur général de l'ARS Hauts-de-France n° 2022-057 SDSDU du 12 septembre 2022 modifié fixant la composition nominative des formations spécialisées du conseil territorial de santé du Pas-de-Calais ;

Vu la décision du directeur général de l'ARS Hauts-de-France du 23 octobre 2025 portant délégations de signature du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;

Vu les modifications du règlement intérieur du conseil territorial de santé du Pas-de-Calais approuvées en date du 8 mars 2023 ;

Conformément aux votes et désignations des membres délibérants du conseil territorial de santé du Pas-de-Calais ;

ARRETE

Article 1 – L'article 1 de l'arrêté n° 2022-057 SDSDU du 12 septembre 2022 modifié susvisé fixant la composition du bureau est modifié comme suit :

Au titre du collège 4 :

Arnaud CHMIELINA, Mutualité sociale agricole (MSA) Nord-Pas-de-Calais, titulaire, en remplacement de Marie-Yvonne VERDURE.

Article 2 – L'article 2 de l'arrêté n° 2022-057 SDSDU du 12 septembre 2022 modifié susvisé fixant la composition de la Commission territoriale en santé mentale (CTSM) est modifié comme suit :

Au titre du collège 4

Arnaud CHMIELINA, Mutualité sociale agricole (MSA) Nord-Pas-de-Calais, titulaire, en remplacement de Marie-Yvonne VERDURE.

Article 3 – L'article 3 de l'arrêté n° 2022-057 SDSDU du 12 septembre 2022 modifié susvisé fixant la composition de la formation spécifique organisant l'expression des usagers (commission territoriale des usagers) est modifié comme suit :

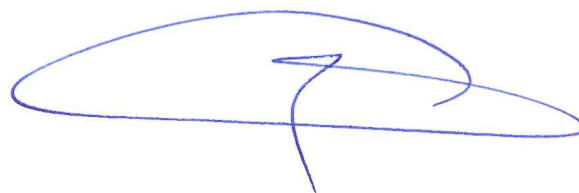
Arnaud CHMIELINA, Mutualité sociale agricole (MSA) Nord-Pas-de-Calais, titulaire, en remplacement de Marie-Yvonne VERDURE.

Article 4 – Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Article 5 – Le directeur de la stratégie et des territoires de l'agence régionale de santé Hauts-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 28 novembre 2025

**Pour le directeur général et par délégation,
Le directeur de la stratégie et des territoires,**



Gwen Marqué

CONSEIL TERRITORIAL DE SANTE DU PAS-DE-CALAIS**Composition du bureau****Tableau de composition**

1	Président	Ziad KHODR
2	Vice-présidente	Maryse CAUWET
3	Présidente de la commission territoriale en santé mentale	Christelle LEFETZ
4	Vice-président.e de la commission territoriale en santé mentale	<i>En attente de désignation</i>
5	Président.e de la commission territoriale des usagers	Éric BULEUX-OSMANN
6	Vice-président de la commission territoriale des usagers	Jean-Marie GUION

TITULAIRES	SUPPLEANTS
------------	------------

Au titre du collège 1 :

7	Olivier DEVRIENDT - Groupe AHNAC (FEHAP)	Christophe BERTIN - Mutualité Française (FEHAP)
8	Caroline HENNION - CH de Calais (FHF)	Claire LAURENT - GHT de l'Artois (FHF)
9	Richard SPEHNER - Résidence la Fontaine Médicis à Cucq (SYNERPA)	Yohann REISENTHÉL - ADPEP 62 (URIOPSS/PEP)
10	Binh DÔ-COULOT MARIE - Udapei 62 (UNAPEI)	<i>En attente de désignation</i>

Au titre du collège 2 :

11	Bernard DEHUY - CDCA du Pas-de-Calais – PA	Martine DURIEZ - CDCA du Pas-de-Calais – PA
----	--	---

Au titre du collège 3 :

12	<i>En attente de désignation</i>	<i>En attente de désignation</i>
----	----------------------------------	----------------------------------

Au titre du collège 4 :

13	Arnaud CHMIELINA - MSA NPDC (nouveau)	Véronique DEBISSCHOP - CARSAT HDF
----	---------------------------------------	-----------------------------------

CONSEIL TERRITORIAL DE SANTE DU PAS-DE-CALAIS
Commission territoriale en santé mentale
Tableau de composition

Présidente : Christelle LEFETZ

Vice-Président : *En attente de désignation*

Collège 1 : Représentants des professionnels et offreurs des services de santé

a) Représentants des établissements de santé

1	Olivier DEVRIENDT - Groupe AHNAC (FEHAP)	Christophe BERTIN - Mutualité Française (FEHAP)
2	Christelle LEFETZ - Présidente de CME EPSM IDAC Camiers (FHF)	Éric FODZO - Président de CME CH Boulogne-sur-Mer (FHF)

b) Représentants des personnes morales gestionnaires des services et établissements sociaux et médico-sociaux mentionnés au I de l'article L.312-1 et à l'article L.344-1 du code de l'action sociale et des familles répartis entre ceux qui œuvrent en faveur des personnes âgées et ceux qui œuvrent en faveur des personnes en situation de handicap

3	Richard SPEHNER - Résidence la Fontaine Médicis à Cucq (SYNERPA)	Yohann REISENTHÉL - ADPEP 62 (URIOPSS/PEP)
4	Binh DÔ-COULOT MARIE - Udapei 62 (UNAPEI)	<i>En attente de désignation</i>

c) Représentant des organismes œuvrant dans les domaines de la promotion de la santé et de la prévention ou en faveur de l'environnement et de la lutte contre la précarité

5	Bérengère HAUER - Médecins du Monde	Claude PICARDA - Association La Vie Active (NEXEM)
---	-------------------------------------	--

d) Représentants les professionnels de santé libéraux

6	Paul DENEUVILLE	<i>En attente de désignation</i>
7	René DACQUIGNY	<i>En attente de désignation</i>

e) Représentant des internes en médecine

8	<i>En attente de désignation</i>	<i>En attente de désignation</i>
---	----------------------------------	----------------------------------

f) Représentants des différents modes d'exercices coordonnés et organisations de coopération territoriale

9	Frédérique GUILBERT - Centre de santé infirmier Le Portel	Jérôme LECOINTE - Centre de santé infirmier Calais
10	Tayssir EL MASRI - MSP Jules Ferry à Liévin (FEMAS HDF)	Claire DEHAY - MSP de Lens (FEMAS HDF)

g) Représentant des établissements assurant des activités d'hospitalisation à domicile

11	Jérôme LEMAI - FNEHAD	Pierre HAGNERE - FNEHAD
----	-----------------------	-------------------------

h) Représentant de l'ordre des médecins

12	Francine GASLAIN-DE WINTER	Isabelle NOTTEAU
----	----------------------------	------------------

Collège 2 : Représentants des usagers et des associations d'usagers œuvrant dans les domaines de compétence de l'agence régionale de santé

13	Patrice STRILKA - UNAFAM	Robert WINDELS - UNAFAM
14	Bernard DEHUY - CDCA du Pas-de-Calais – PA	Martine DURIEZ - CDCA du Pas-de-Calais – PA
15	Christian CHAMPIRE - CDCA du Pas-de-Calais – PA	<i>En attente de désignation</i> CDCA du Pas-de-Calais – PA
16	<i>En attente de désignation</i>	<i>En attente de désignation</i>

Collège 3 : Représentant les collectivités territoriales ou leurs groupements

17	Maryse CAUWET	Karine GAUTHIER
18	Agnès LEVANT- CALL	Alain BAVAY - CALL
19	Ziad KHODR - Conseiller municipal - Mairie d'Arras	Jean-Marie TRUFFIER - Maire de Maroeuil

Collège 4 : Représentants de l'Etat et des organismes de sécurité sociale

20	Arnaud CHMIELINA - MSA NPDC (nouveau)	Véronique DEBISSCHOP - CARSAT HDF
21	<i>En attente de désignation</i>	<i>En attente de désignation</i>

CONSEIL TERRITORIAL DE SANTE DU PAS-DE-CALAIS
Commission territoriale des usagers
Tableau de composition

Président : Éric BULEUX-OSMANN

Vice-Président : Jean-Marie GUION

Collège 1 : Représentants des professionnels et offreurs des services de santé

1	Béregère HAUER - Médecins du Monde	Claude PICARDA - Association La Vie Active (NEXEM)
2	Djamila MERZAGUI - Association le Coin Familial (URIOPSS HDF)	Christian MEURDESOF - Association Mahra Le Toit (URIOPSS HDF)
3	François HAZEBROUCK - CPTS – Liévin Pays d'Artois	Emmanuel BRUNELLE - CPTS La Gohelle

Collège 2 : Représentants des usagers et des associations d'usagers œuvrant dans les domaines de compétence de l'agence régionale de santé

4	Éric BULEUX-OSMANN - Fédération Transhepate	Gérard ABRAHAM – FNAR
5	Jean-Marie GUION – Fédération Transhepate	Céline BUTTEZ – A contrepoids 62
6	Patrice STRILKA - UNAFAM	Robert WINDELS - UNAFAM
7	Marguerite-Marie GUERLET - UFC Que Choisir HDF	Gérard FRANCOIS – UFC Que Choisir HDF
8	Patricia DEDOURGE - CDCA du Pas-de-Calais – PH	Patrick CROMBECQUE, CDCA du Pas-de-Calais - PH
9	Bernard DEHUY - CDCA du Pas-de-Calais – PA	Martine DURIEZ - CDCA du Pas-de-Calais – PA

Collège 3 : Représentant les collectivités territoriales ou leurs groupements

10	Maryse CAUWET	Karine GAUTHIER
11	Agnès LEVANT- CALL	Alain BAVAY - CALL

Collège 4 : Représentants de l'Etat et des organismes de sécurité sociale

12	Arnaud CHMIELINA - MSA NPDC (nouveau)	Véronique DEBISSCHOP - CARSAT HDF
----	---------------------------------------	-----------------------------------

ARRÊTÉ N° DOS-SDPERFQUAL-PDSB-2025-261 MODIFIANT L'ARRETE N°2024-236 MODIFIE RELATIF À LA COMPOSITION DE L'UNITE DE COORDINATION REGIONALE DU CONTRÔLE EXTERNE PRÉVUE À L'ARTICLE R162-35-1 DU CODE DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ HAUTS-DE-FRANCE

Vu le code de la sécurité sociale, et notamment ses articles L.162-23-13, R162-35 et R162-35-1 ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret du 2 novembre 2022 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France – M. Gilardi (Hugo) ;

Vu l'arrêté du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France, n°2024-236 du 26 août 2024 relatif à la composition de l'unité de coordination régionale du contrôle externe prévue à l'article R162-35-1 du code de la sécurité sociale pour la région Hauts-de-France ;

Vu la désignation par la commission de contrôle le 1 décembre 2025 des membres du collège des personnels des caisses d'assurance maladie de l'unité de coordination régionale, sur proposition des membres du collège représentants des caisses locales d'assurance maladie et du service médical de la commission de contrôle ;

ARRETE

Article 1 – L'article 1 de l'arrêté n°2024-236 du 26 août 2024 susvisé est modifié comme suit :

- Au 1^{er} alinéa du 1^o les termes « Docteur Valérie Longuépée, médecin-conseil chef de service, direction régionale du service médical (DRSM) Hauts de France » sont remplacés par « Docteur Valérie Longuépée, médecin-conseil en charge d'attribution ou de mission technique à la DCGDR HDF - CPAM de Lille-Douai »
- Au 2^e alinéa du 1^o, les termes « Docteur Olivier Bernard, médecin-conseil chef de service, échelon local du service médical (ELSM) de Lille Douai » sont remplacés par « Docteur Olivier Bernard, directeur médical, direction médicale de la CPAM de Lille Douai »,
- Au 3^e alinéa du 1^o les termes « Docteur Isabelle Delcroix, médecin-conseil chef de service, DRSM Hauts de France » sont remplacés par « Docteur Isabelle Delcroix, directrice médicale, direction médicale de la CPAM du Hainaut »,
- Au 4^e alinéa du 1^o, les termes « Docteur Christophe Apicella, médecin-conseil, ELSM de l'Oise » sont remplacés par « Docteur Christophe Apicella, médecin-conseil, direction médicale de la CPAM de l'Oise »,
- Au 5^e alinéa du 1^o les termes « Docteur Marielle Podigue, médecin-conseil, ELSM de la Somme » sont remplacés par « Docteur Marielle Podigue, médecin-conseil, direction médicale de la CPAM de la Somme »,
- Au 6^e alinéa du 1^o les termes « Docteur Florent Verfaillie, médecin-conseil chef de service, DRSM Hauts de France » sont remplacés par « Docteur Florent Verfaillie, médecin-conseil en charge d'attribution ou de mission technique à la DCGDR HDF - CPAM de Lille-Douai »
- Au 7^e alinéa du 1^o « Madame Béatrice Trelcat, chargée de mission, caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) Lille Douai, direction de la coordination et gestion des risques » est remplacée par « Monsieur Vincent Riune, attaché juridique spécialisé, CPAM de la Somme »,
- Au 8^e alinéa du 1^o les termes « Docteur Anne Sophie Baude, médecin-conseil, ELSM de Lille Douai » sont remplacés par « Docteur Anne Sophie Baude, médecin-conseil, direction médicale de la CPAM de Lille-Douai »,
- Docteur Marie-Laetitia Saint, médecin-conseil, de la direction du contrôle médical et dentaire de la CMSA de Picardie. »

Article 2 – La composition de l'unité de coordination régionale dans sa version consolidée est jointe en annexe unique du présent arrêté.


Article 3 – Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Article 4 – Le présent arrêté sera notifié à l'ensemble des membres composant l'unité de coordination régionale.

Article 5 – Le directeur de l'offre de soins est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'Etat en Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 01/12/2025,

Le directeur de l'offre de soins
Pour Le directeur général et par délégation,
Pierre BOUSSEMART



Annexe unique de l'arrêté n° DOS-SDPerfQual-PDSB-2025-261; version consolidée de la composition de l'unité de coordination régionale du contrôle externe prévue à l'article R162-35-1 du code de la sécurité sociale pour la région Hauts-de-France

1° personnels des caisses d'assurance maladie

- Docteur Valérie Longuépée, médecin-conseil en charge d'attribution ou de mission technique à la DCGDR HDF - CPAM de Lille-Douai
- Docteur Olivier Bernard, directeur médical, direction médicale de la CPAM de Lille Douai,
- Docteur Isabelle Delcroix, directrice médicale, direction médicale de la CPAM du Hainaut
- Docteur Christophe Apicella, médecin-conseil, direction médicale de la CPAM de l'Oise
- Docteur Marielle Podigue, médecin-conseil, direction médicale de la CPAM de la Somme
- Docteur Florent Verfaille, médecin-conseil en charge d'attribution ou de mission technique à la DCGDR HDF - CPAM de Lille-Douai
- Monsieur Vincent Riune, attaché juridique spécialisé, CPAM de la Somme
- Docteur Anne Sophie Baude, médecin-conseil, direction médicale de la CPAM de Lille-Douai
- Madame Cathy Houpin, chargée de mission, CPAM de la Somme,
- Docteur Marie-Laetitia Saint, médecin-conseil, de la direction du contrôle médical et dentaire de la CMSA de Picardie.

2° personnels de l'agence régionale de santé

- Docteur Pierre Balaye, responsable du service information médicale et tarification à l'activité (T2A), direction de l'offre de soins,
- Madame Marjorie Duverger, chargée d'études médico-économiques et hospitalières, service information médicale et T2A, direction de l'offre de soins,
- Madame Laurène Toupet, juriste, service des affaires juridiques, direction de la stratégie et des territoires,
- Monsieur Olivier Zielinski, chargé de mission, service information médicale et T2A, direction de l'offre de soins,
- Madame Aline Casari, chargée de mission, service information médicale et T2A, direction de l'offre de soins,